



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Epizootie d'influenza aviaire de 2021-2022 : versement d'une seconde avance à partir de mi-janvier pour soutenir la filière

Paris, le 13 décembre 2022

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, décide de procéder au versement d'une seconde avance à compter de mi-janvier pour soulager la trésorerie des éleveurs de volailles touchés par l'influenza aviaire.

L'État a déployé des dispositifs d'indemnisation inédits pour l'ensemble des maillons des filières volailles pour soutenir les filières durement touchées par l'épizootie d'influenza aviaire de 2021-2022.

A l'échelle nationale, le montant prévisionnel de l'ensemble des indemnisations pour la crise de 2021-2022 est estimé à 1,1 Md€, sans compter les moyens mobilisés par ailleurs dans le cadre du régime d'activité partielle.

Le dispositif d'indemnisation économique pour les éleveurs a été publié le 8 décembre. Il représente une enveloppe de 404 M€. Les éleveurs concernés doivent déposer leurs dossiers de demandes d'indemnisation d'ici au 15 février. Les paiements seront effectués à compter du mois de mars.

Ce dispositif, défini en concertation étroite avec les professionnels prévoit notamment des taux de prise en charge maximisés pour tenir compte des vides sanitaires prolongés.

Dans le respect des engagements pris et du calendrier fixé, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a procédé au versement d'une première avance à plus de 5000 éleveurs pour un montant total de 65 M€.

Afin de répondre aux difficultés de trésorerie des éleveurs de volailles et sans attendre mars, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, a décidé le versement d'une seconde avance à partir de la mi-janvier pour les éleveurs qui auront déposé un dossier de demande d'indemnisation avant la fin de l'année.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv